



## AGRESSION AU Q.D.

Ce mardi, le C.P. de Vivonne a eu à déplorer un nouvel acte de violence envers des personnels de surveillance.

En début de matinée, lors de la distribution du petit déjeuner au Quartier Disciplinaire, l'occupant de la cellule 311 força le passage afin de déambuler (?) sur la coursive. Un des trois agents présents le retint alors afin de stopper sa progression, ce qui déplut à l'individu (connu depuis des années sur notre établissement en raison de son instabilité mentale). Aussi, ce dernier saisit le surveillant par le haut de son uniforme (lui infligeant des éraflures au cou) et asséna un violent coup de poing à la mâchoire d'un autre, pour ensuite l'attraper par le col (en le griffant également). L'alarme fut déclenchée, et la maîtrise du détenu (qui ne se fit pas sans mal au vu de son physique imposant) permit de le remettre en cellule avec l'aide des renforts.

Une agression dans l'exercice de nos fonctions qui démontre, une nouvelle fois, les risques bien réels de notre profession.

Après avoir été vus à l'unité sanitaire, le personnel soignant estima qu'il n'était pas nécessaire que nos collègues soient conduits au CHU ; néanmoins, l'un des deux ne termina pas son service et rentra chez lui pour se remettre de ses émotions et effectuer un dépôt de plainte.

La CGT Pénitentiaire souhaite à nos homologues un prompt rétablissement et leur apporte tout son soutien.

En outre, pour un tel méfait la CGT Pénitentiaire exige la sanction disciplinaire maximale, suivie du transfert de l'individu ainsi qu'une réponse pénale exemplaire.

Le bureau local,  
le 7 mars 2023